

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B456-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B456

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés relatifs à l'accompagnement à l'emploi des participants du Plan Local pour l'insertion (PLIE) - Marchés n° 13M031 à 34

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer quatre marchés relatifs à l'accompagnement à l'emploi des participants du Plan Local pour l'insertion (PLIE) - Marchés n° 13M031 à 13M034

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a entamé l'exécution du 4ème Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (« PLIE ») communautaire conclu pour les années 2013 à 2017. Ce plan quadriennal prévoit pour cette période l'accompagnement à l'emploi de 5.700 personnes. Parmi ces personnes accompagnées, 3 420 personnes seront bénéficiaires du RSA socle.

En effet, le Conseil Général des Bouches du Rhône et la CPA s'accordent sur le territoire du Pays d'Aix, pour proposer aux participants du PLIE une seule et unique prestation d'accompagnement à l'emploi.

Le marché, objet du présent rapport, est composé de 4 lots correspondant aux 4 Commissions d'Intégration, de Suivi et d'Orientation (« CISO ») : secteur « Centre Est », secteur « Centre Ouest », secteur « Nord » et secteur « Sud ».

Ce découpage accroît la concurrence en augmentant le nombre de candidats potentiels et permet une réactivité de structures locales.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

La consultation porte sur l'accompagnement à l'emploi des participants au PLIE dans le but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés, l'objectif restant celui du retour à l'emploi.

La fonction d'accompagnement à l'emploi a pour objet la construction, le suivi de parcours d'insertion individualisés et personnalisés, prenant en compte la globalité des difficultés sociales et professionnelles des publics, afin de les préparer à l'emploi et leur permettre de l'occuper durablement.

Conformément à l'article 10 du CMP, la présente consultation fait l'objet d'un allotissement en 4 lots se décomposant comme suit :

LOT N°	INTITULE
1	Mission d'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Centre Est
2	Mission d'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Centre Ouest
3	Mission d'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Nord
4	Mission d'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Sud

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché n'est pas découpé en tranches.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils définis à l'acte d'engagement pour chaque lot, à savoir, un minimum annuel HT de 55 000 euros et un maximum annuel HT de 225 000 euros.

Chaque marché prend effet le 1er janvier 2014 pour une période de 12 mois qui se terminera le 31 décembre 2014.

Ils sont reconductibles trois fois pour une période identique (hors réception du bilan) : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Cependant le prestataire n'est délié de toute obligation qu'à réception du bilan de l'exécution des prestations, soit au plus tard le 31 mars de l'année n+1 et sous réserve de sa validation par le pouvoir adjudicateur. Cette règle s'applique également en cas de reconduction.

Ils s'exécutent à prix unitaires.

Les prix sont fermes la première année et révisables à la date anniversaire de la notification du marché, pour chaque année de reconduction.

Estimation du marché :

L'estimation annuelle de chaque lot est de 142 500 euros HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 13 juin 2013 a été publié sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E du 18/06/2013
- B.O.A.M P du 15/06/2013
- La Marseillaise du 18/06/2013
- La Provence du 18/06/2013
- Profil acheteur du 13/06/2013

Les offres sont jugées sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.50
- Valeur technique - coefficient 0.50

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 octobre 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° **13M031** à la société **PARTAGE ET TRAVAIL** pour un montant estimatif de **138.225,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- le marché n° **13M032** à la société **PARTAGE ET TRAVAIL** pour un montant estimatif de **137.370,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- le marché n° **13M033** au groupement **ETTIC EMPLOI / RETRAVAILLER PROVENCE / DAI / PERFORMANCE MEDITERRANEE** pour un montant estimatif de **128.250,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- le marché n° **13M034** au groupement **ETTIC EMPLOI / RETRAVAILLER PROVENCE / DAI / PERFORMANCE MEDITERRANEE** pour un montant estimatif de **128.250,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M031** relatif à l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Centre Est, lot 1, attribué à la société **PARTAGE ET TRAVAIL** pour un montant estimatif de **138.225,00 HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M032** relatif à l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Centre Ouest, lot 2, attribué à la société **PARTAGE ET TRAVAIL** pour un montant estimatif de **137.370,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M033** relatif à l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Nord, lot 3, attribué au groupement **ETTIC EMPLOI / RETRAVAILLER PROVENCE / DAI / PERFORMANCE MEDITERRANEE** pour un montant estimatif de **128.250,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M034** relatif à l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), secteur Sud, lot 4, attribué au groupement **ETTIC EMPLOI / RETRAVAILLER PROVENCE / DAI / PERFORMANCE MEDITERRANEE** pour un montant estimatif de **128.250,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA Nature 6226, fonction 90.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés relatifs à l'accompagnement à l'emploi des participants du Plan Local pour l'insertion (PLIE) - Marchés n° 13M031 à 34

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



4 NOV. 2013